

Séance du 7 novembre 2013

Date de convocation : le 29 octobre 2013

L'an deux mille treize, le sept novembre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient Présents :

Daniel LELAIT, Jean-Claude KERVELLA, Danielle COROLEUR, Fabienne SIONNEAU, Jacques DUFOURNIER, Rémi JAVOY, Eric MAINARDI, Martine BAUDOIN, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Marie-Edith MERCIER, Nathalie RIETH, Christophe DESCHAMPS.

Pouvoirs :

Charlette ROUSSEL donne pouvoir à Martine BAUDOIN

Etait Absent :

Olivier BOIS

Christophe DESCHAMPS a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 3 octobre 2013**
- Rétrocession de la voirie et des espaces verts dans le lotissement de Manthelon
- Indemnité du Receveur du Trésor Public
- Commission de Suivi de Site (CSS) pour le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Mézières (SETRAD) : remplacement de la CLIS existante par le nouveau CSS
- Décision Modificative pour l'achat de matériel
- Dissolution de la Caisse des Ecoles
- Fin du Contrat à Durée Déterminée
- Rapport d'activités 2012 de la CCVA
- **Point sur les commissions**
- **Questions diverses**

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 octobre dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

- **Demande de rétrocession de la voirie et des espaces verts par les riverains du lotissement de Manthelon :**

Le syndicat de copropriété « Le Clos de Manthelon Extension » sollicite le Conseil Municipal, par lettre reçue le 2 octobre 2013, pour la rétrocession des parties communes du lotissement.

Une rencontre a eu lieu sur place le 26 octobre entre les membres du Conseil Municipal et des habitants du quartier. A l'issue de cette rencontre, le constat a été positif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la rétrocession de la voirie et des espaces verts à la Commune.

- **Indemnité du Receveur du Trésor Public :**

Suite au départ en retraite de Monsieur CARTERON le 31 décembre 2012, et au changement consécutif de comptable (arrivée de Madame Sonia CORMONS), il convient de prendre une nouvelle délibération relative aux indemnités de conseil allouées au Receveur Municipal.

L'arrêté du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100 % pour l'année 2013. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

- **Commission de Suivi de Site (CSS) pour le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Mézières (SETRAD) : remplacement de la CLIS existante par le nouveau CSS :**

Le décret n°2012-189 du 7 février 2012 pris pour l'application de l'article 247 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prévoit la mise en place de CSS en remplacement des commissions existantes, notamment des CLIS.

Cette disposition s'applique à la CLIS instituée pour le Centre de Stockage de Déchets Ultimes (devenu Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux) exploité par la société SETRAD à Mézières.

La CSS, comme la CLIS déjà existante, vise à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité de l'établissement concerné et à promouvoir l'information du public sur les problèmes posés par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine.

Elle réunit au sein de 5 collèges, les représentants des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des riverains, de l'exploitant et des salariés de la société SETRAD. Le mandat des membres est porté à 5 ans.

Afin de permettre la création de cette nouvelle instance, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un représentant de la commune avant le 20 décembre 2013.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, que le représentant de la commune au sein de la CSS sera le Maire, pendant toute la durée du mandat.

- **Décision Modificative pour l'achat de matériel :**

Monsieur le Maire expose qu'il y a nécessité d'investir dans de nouvelles tables et chaises pour la salle communale, en remplacement du matériel existant vieillissant.

Il présente un devis de la société ALTRAD MEFRAN pour l'achat de 15 tables et 50 chaises, pour un montant d'environ 2 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et le transfert de la somme de 2400 € du chapitre « Dépenses imprévues » vers l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles ».

- **Dissolution de la Caisse des Ecoles :**

En application de l'article L.212-10 du Code de l'Education, lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant 3 ans, elle peut être dissoute par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la Caisse des Ecoles de Mézières n'a effectué aucune opération ces 3 dernières années, et leur demande de se prononcer sur la dissolution.

Le montant du report figurant au budget sera transféré dans les comptes de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité pour la dissolution de la Caisse des Ecoles.

- **Fin du Contrat à Durée Déterminée :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat à Durée Déterminée de l'agent employé au Service Technique se terminera le 9 janvier 2014.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur la fin du contrat ou sur une embauche.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé, à la majorité (10 voix POUR, 2 Voix CONTRE, 2 abstentions) la fin du Contrat à Durée Déterminée à la date du 9 janvier 2014.

- **Rapport d'activités 2012 de la CCVA :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA), pour l'année 2012, en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi du 12 juillet 1999. Ce rapport est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CCVA.

LES COMMISSIONS :

VOIRIE :

- Travaux Rue du Bréau :

Monsieur Kervella informe que, suite aux mauvaises conditions météorologiques, les travaux dans la Rue du Bréau ont été interrompus. La fin du chantier est prévue dans le courant de la semaine du 11 novembre.

- Parking Rue de Roland :

L'eau stagne à cet endroit. L'entreprise Durand TP a été contactée pour établir un devis pour la création d'un puisard de 5-6 m de profondeur.

Monsieur Dufournier émet aussi l'idée d'effectuer un sondage de terrain.

- Abribus Rue de Roland :

L'abri est dans l'ombre, ce qui crée un danger au niveau de la sécurité des enfants ; l'éclairage est donc indispensable.

Monsieur Kervella attend un devis de la société Inéo Suez.

- Abribus Conseil Général :

Le Conseil Général informe la commune de l'installation d'un abribus en verre devant la salle communale, et lui demande, par la même occasion, de créer le branchement électrique pour l'éclairage de l'abri.

Les membres du Conseil Municipal s'étonnent de la localisation de l'installation ; en effet, il semblerait plus judicieux de l'installer sur la ligne du ramassage scolaire à Rolland où il y a plus d'enfants.

Monsieur Kervella informe que le Conseil Général veut privilégier le Centre-bourg.

Les élus estiment aussi que l'abri sera certainement vandalisé et qu'il ne s'intègre pas bien avec l'environnement du Bourg.

Ainsi, le Conseil Municipal refuse que cette installation se fasse devant la salle communale. Ils demandent donc qu'une demande soit faite dans ce sens auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire expose que cette demande a déjà été faite, et que le Conseil Général a refusé.

Les membres, à l'unanimité, demandent à ce qu'il ne soit pas implanté du tout.

- * Sécurité : accident Rue de Nuisance :

Rappel des faits : une adolescente a été renversée par une voiture en Septembre dernier.

Le rapport de la Gendarmerie expose que la vitesse n'est pas en cause, et que l'accident est tout simplement la cause d'une faute d'inattention de la jeune fille.

A la suite de cet événement, les parents et les habitants du quartier ont signé une pétition et ont demandé à être rencontrés par Monsieur le Maire pour évoquer, selon leurs dires, des

problèmes récurrents d'insécurité routière dans ce quartier ; la réunion a donc eu lieu le 15 octobre, en présence de la Gendarmerie.

A ce propos, Monsieur Mainardi fait un aparté. Il regrette que l'ensemble des conseillers, à qui était adressée la pétition, n'en aient reçu aucune copie avant la séance de ce soir ; il déplore également avoir appris par les habitants de Mézières qu'une réunion publique avait eu lieu, alors même que tous les conseillers étaient concernés.

Monsieur le Maire en prend bonne note, et donne information qu'une copie de la pétition sera adressée à chaque membre avant le prochain Conseil.

Suite à la rencontre en Mairie, la Préfecture demande une rencontre avec les élus pour réfléchir aux solutions éventuelles à mettre en place. La DDT peut aussi proposer un projet d'aménagement du carrefour.

Monsieur le Maire explique que le comportement sur la route est de la responsabilité de chacun et que, malheureusement, peu d'aménagements pourraient éviter cela (essais non concluants sur cette partie de voirie).

Rémi JAVOY demande s'il ne serait pas possible de changer la signalisation au sol en appliquant, pour le carrefour de Nuisance, des « Cédez le passage au sol » à l'identique de ce qui a été fait au carrefour de la Croix Baleine, près de la cave coopérative.

Dans la commune, les priorités à droite ne sont pas respectées dans leur globalité. Ce sont le plus souvent les personnes du secteur qui roulent vite.

Les élus ont demandé aux gendarmes de faire des contrôles ponctuels, ce qui semble impossible.

Réponse pour la Préfecture proposée par Madame Baudoin : noter « x » signataires sur « y » personnes habitant le quartier (17 pétitionnaires).

- Cimetière :

Il a été constaté des vols de fleurs sur les tombes ces dernières semaines ; 3 plaintes ont été déposées.

L'idée de fermeture/ouverture du Cimetière a été évoquée, il faut aussi désigner une personne pour effectuer des astreintes.

Les élus pensent qu'une fermeture du site la nuit ne modifiera pas le problème. Il serait préférable de mettre un mot sur la porte et de modifier le règlement actuel.

- Recensement de la population :

Il aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014. L'INSEE versera une dotation d'environ 1709 € à la commune.

Monsieur Kervella, coordonnateur, informe que des appels ont déjà été lancés pour rechercher les 2 agents recenseurs (site Internet) ; cela n'ayant rien donné, il va consulter la liste des demandeurs d'emploi habitant sur la commune

Une formation est prévue pour ces agents.

- Cérémonie du 11 novembre :

3 remises de médailles sont prévues lors de cette cérémonie, qui aura lieu à 9 h 30 à Mézières.

FINANCES :

Suite à la Commission Finances du 4 novembre 2013, Madame Coroleur informe le Conseil que le budget « Fonctionnement » sera globalement respecté, malgré quelques dépenses imprévues comme la réparation du barnum et les honoraires de l'avocat pour le PLU, et une recette moindre pour le remboursement des indemnités journalières des salariés en arrêt de travail.

ENVIRONNEMENT :

- Madame Coroleur donne information que la signalétique des chemins de randonnée va être changée, et que cela est de la compétence de la CCVA. Les associations de randonnées vont être informées.

URBANISME :

- Madame Baudoin présente le compte-rendu du 31 octobre, relatif au projet de la garderie périscolaire, et les nouvelles esquisses dessinées suite à la réunion du 5 novembre.

La société Exeau Centre a été choisie pour les travaux d'assainissement.

DIVERS :

- Conseil d'Ecole du 4 novembre :

L'effectif au jour du conseil est de 82 élèves. 88 élèves sont prévus pour la rentrée 2014.

L'Inspecteur d'Académie était présent ; le projet de compte-rendu doit être soumis aux participants avant diffusion.

- Rythmes scolaires :

Une réunion est prévue le 19 novembre à 19 h 00 entre le groupe de travail, les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

Le personnel a déjà été rencontré. Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), pour les petits, prendront la forme de sieste, ce qui est totalement en phase avec les textes réglementaires.

Il sera nécessaire de demander une dérogation pour faire valider le choix de mettre des TAP d'1 h 00 sur 3 jours.

- C3M :

Cécile Amans sera en congé maternité à la mi-décembre. Une habitante de Mézières a été recrutée pour son remplacement sur 5 mois à mi-temps.

- Manifestation du Crédit Agricole :

Invitation pour le 22 novembre. Prêt du barnum gratuit.

- Restauration scolaire :

Un intérimaire est actuellement embauché pour pallier au remplacement du cuisinier en indisponibilité.

- Téléthon :

Il aura lieu cette année le Vendredi 6 décembre au soir. Le barnum sera installé sur le parking de la Mairie

A l'issue de la réunion publique, Monsieur le Maire a demandé un huis clos.

Fin de la séance : 22 h 30

Date du prochain Conseil Municipal : le 12 décembre 2013 à 20 h 30

Daniel LELAIT	Jean-Claude KERVELLA	Danielle COROLEUR
Fabienne SIONNEAU	Jacques DUFOURNIER	Rémi JAVOY
Eric MAINARDI	Martine BAUDOIN	Micheline LINGER
Nicole BOURGOIN	Marie-Edith MERCIER	Nathalie RIETH
Christophe DESCHAMPS		